

Commune de VACHERESSE
(Haute-Savoie)

Décision du Maire n° D2023-01

Objet : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux – SELARL
« Rur'Alp Vet »

Le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-038 en date du 5 juin 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de la Commune de VACHERESSE en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la demande de la SELARL « Rur'Alp Vet », représentée par M. GENTHON Vivien, pour louer un local à usage de bureau, sis 1084 route du Chef-lieu - VACHERESSE ;

Considérant l'accord émis par ce dernier sur les modalités de location ;

DECIDE

- 1- De louer à la SELARL « Rur'Alp Vet » - domiciliée 23 chemin du Creux de la Bombe 74360 VACHERESSE, un local sis 1084 route du Chef-lieu pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de locaux. Ce local est loué à usage de bureau (activités vétérinaires).
- 2- De fixer le loyer mensuel à **600 €**.
Le loyer sera révisé de plein droit le 1^{er} janvier de chaque année en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié trimestriellement par l'INSEE. L'indice de référence est celui du 3^{ème} trimestre 2022 soit 124,53, l'indice servant pour le calcul de la variation sera le dernier indice publié à la date de prise d'effet de l'indexation.

A VACHERESSE, le 5 janvier 2023

Le Maire,


Ange MEDORI